

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-550941

50718

Maladie **Dentaire** **Optique** **Autres**

Cadre réservé à l'adhérent(e) 10126

Matricule : 10126 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : DADDOUN HANAA

Date de naissance : 27-01-72

Adresse : Rs. les Jardins Val bleu... 7, rue Stephen Mallamé

Tél. : 06 61 21 66 19 Total des frais engagés :

Cadre réservé au Médecin

Dr Othman Lorabi
Psychiatre anesthésiste
I.N.R.E. 1544
33, Rue Najib N. Zayd - Casablanca
Tél : 05 22 20 87 25 / Fax : 05 22 49 12 37

Cachet du médecin :

Date de consultation : 20/11/2020

Nom et prénom du malade : DADDOUN Hanaa Age:

Lien de parenté : Fille/membre Conjoint Enfant

Nature de la maladie : +trembleur de la main

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 20/11/2020

Signature de l'adhérent(e) : Hanaa



ACCUEIL
19 DEP. 2020

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/11/2020	envisageat.		350,00 Drorothman Lorabi	Psychiatre - Psychothérapeute I.N.P.E : 091 091543 33, Rue Hajib Maftoud - Casablanca Tel: 05 22 20 87 25 / fax : 05 22 49 11 27

EXÉCUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 <i>Co/</i> <i>MJ/</i> <i>Eo</i>		# 837 DH

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
139,1 CASABLANCA			

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

Docteur Othman LORABI

Doctorat d'Etat en Médecine de la Faculté de Clermont Ferrand
Ancien Interne des Hôpitaux de Clermont Ferrand



**PSYCHIATRE PSYCHOTHERAPEUTE
THERAPIE COGNITIVE ET COMPORTEMENTALE**

Sur Rendez Vous

الدكتور الورابي عثمان

دكتور الدولة خريج كلية كليرمون فيران (فرنسا)
طبيب داخلية سابق بمستشفيات كليرمون فيران

**متخصص في الأمراض العقلية
معالج نفسي معرفي و سلوكي**

بالموعود

ORDONNANCE MEDICALE

PHARMACIE DE LA CROIX D'OR
N. DADOUN
139, rue Abou Ishaq Al Marouni (Maârif)
CASABLANCA - Tél : 0522 25 05 77

Casablanca, le

20/11/2020

Mme DADOUN Hanan

1^{er} TERALITHÉ 400g CP -

2,5 cp le soir.
(93,00 x 9)

2^e ANAFRANIL 75g SR S.V.

alors - 00 - 02 cp

837,00

Dr. Othman
Psychiatre - Psychothérapeute
I.N.P.E : 0911
33, Rue Hajib Mahfoud
Tél : 05 22 20 87 25 / Fax : 05 22 49 12 37
Tél : 05 22 20 87 25 / Fax : 05 22 49 12 37

Adresse : Immeuble «Art Office» 33, Rue Najib Mahfoud (Ex Ollier) Quartier Gauthier

Tél : 0522 20 87 25 - Fax : 05 22 49 12 37 - 20060 - المغرب - الدار البيضاء - الهاتف :

IF : 40477464 - Patente : 35509946 - ICE : 0017648320000

www.psychiatre.ma

6 118001 03007 1
○ Anafranil® SR 75 mg

20 comprimés pelliculés sécables
PPV : 93.00 DH

6 118001 03007 1
○ Anafranil® SR 75 mg

20 comprimés pelliculés sécables
PPV : 93.00 DH

6 118001 03007 1
○ Anafranil® SR 75 mg

20 comprimés pelliculés sécables
PPV : 93.00 DH

6 118001 03007 1
○ Anafranil® SR 75 mg

20 comprimés pelliculés sécables
PPV : 93.00 DH

6 118001 03007 1
○ Anafranil® SR 75 mg

20 comprimés pelliculés sécables
PPV : 93.00 DH

6 118001 03007 1
○ Anafranil® SR 75 mg

20 comprimés pelliculés sécables
PPV : 93.00 DH

6 118001 03007 1
○ Anafranil® SR 75 mg

20 comprimés pelliculés sécables
PPV : 93.00 DH

6 118001 03007 1
○ Anafranil® SR 75 mg

20 comprimés pelliculés sécables
PPV : 93.00 DH

6 118001 03007 1
○ Anafranil® SR 75 mg

20 comprimés pelliculés sécables
PPV : 93.00 DH

6 118001 03007 1
○ Anafranil® SR 75 mg

20 comprimés pelliculés sécables
PPV : 93.00 DH